

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 06 janvier 2023

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Jeudi 12 janvier 2023
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Visioconférence sur l'Heure Civique, dispositif lancé par Sylvie Marcilly, Présidente du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Approbation des comptes rendus des séances du 10 novembre 2022 et 08 décembre 2022

- 1-SDV 17 / Convention d'Assistance Technique Générale
 - 2-Orange : convention projet de dissimulation : route de l'Arnoult
 - 3-Orange : convention projet de dissimulation : rue des Cerisiers/rue du Pigeonnier
 - 4-Personnel : création d'un poste d'adjoint technique contractuel
 - 5-Demande de subvention au Conseil Départemental-Tableau le Christ en Croix
 - 6-Demande de subvention à la DRAC-Tableau le Christ en Croix
 - 7-Demande de subvention à la Fondation du Patrimoine-Tableau le Christ en Croix
- Questions diverses

Présence du public : le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur

SEANCE DU 12 JANVIER 2023

Le douze janvier deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Liliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 janvier 2023

*Etaient présents : Mme SIGNAT Liliane, Maire,
M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, M. CRESPIEN François, M. DUBREUIL David, Mme GUILLOUT Florence, M. POCH Patrick.*

*Excusés : M. BRUN Xavier, Mme DUC Marylène (pouvoir à Mme Guillout), Mme OGER Isabelle (pouvoir à Mme Bois), M. MARCHADIER Bruno (pouvoir à M. Crespin).
M. GALLET Jean-Michel présent pour la visio-conférence sur l'heure civique, excusé pour le reste de la séance.*

Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.

Madame le Maire et les membres du Conseil Municipal ont commencé la séance par une visioconférence avec Monsieur Atanase PERIFAN, ayant pour thème l'Heure Civique.

Monsieur GALLET Jean-Michel a quitté la séance pour obligations personnelles.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 10 novembre 2022, dont un exemplaire leur a été transmis. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 10 novembre 2022, est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 08 décembre 2022, dont un exemplaire leur a été transmis. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 08 décembre 2022, est adopté à l'unanimité.

1-SDV 17 / CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE GENERALE

12.01.2023.01

Rappel : lors de la séance du 10 novembre 2022, le Conseil Municipal avait délibéré en faveur de la Convention d'Assistance Technique Générale proposée par le Syndicat la Voirie de la Charente Maritime.

Après de plus amples renseignements, et considérant que les projets de voirie de la commune ne nécessitent pas, à l'heure actuelle, de requérir à une assistance technique, le Conseil décide d'annuler la délibération n° 10.11.2022.03 relative à la convention d'Assistance Technique Générale avec le Syndicat de la Voirie 17

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2-ORANGE : CONVENTION PROJET DE DISSIMULATION : ROUTE DE L'ARNOULT

12.01.2023.02

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que les travaux d'enfouissement des réseaux sont prévus aux villages des Guillons et du Pigeonnier.

Elle donne lecture au conseil municipal du projet de convention établie par Orange qui fixe les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'effacement des réseaux téléphoniques route de l'Arnoult.

Orange remettra l'avant-projet génie civil de l'étude téléphonique dans un délai de 3 à 6 mois après réception de la convention signée. Les travaux de câblage (étude, pose et dépose) seront pris en charge par Orange.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la convention présentée et autorise Madame le Maire à la signer.

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

3-ORANGE : CONVENTION PROJET DE DISSIMULATION : RUE DES CERISIERS/RUE DU PIGEONNIER

12.01.2023.03

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que les travaux d'enfouissement des réseaux sont prévus aux villages des Guillons et du Pigeonnier.

Elle donne lecture au conseil municipal du projet de convention établie par Orange qui fixe les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'effacement des réseaux téléphoniques rue des Cerisiers/rue du Pigeonnier.

Orange remettra l'avant-projet génie civil de l'étude téléphonique dans un délai de 3 à 6 mois après réception de la convention signée. Les travaux de câblage (étude, pose et dépose) seront pris en charge par Orange.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la convention présentée et autorise Madame le Maire à la signer.

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

4-PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL

12.01.2023.04

Madame le Maire, considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services techniques :

- propose aux membres du Conseil Municipal, de créer, au titre de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale (accroissement temporaire d'activité), à compter du 16 janvier 2023, un emploi non permanent, à temps non complet, sur le grade d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi non permanent, d'adjoint technique territorial, à temps non complet, du 16 janvier 2023 au 28 février 2023.
- Durée hebdomadaire de travail : 24h00
- Services techniques : voirie, espaces verts, entretien des bâtiments...
- Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint technique - rémunération à minima IM 353 (décret 2022-1615 du 22 décembre 2022 portant relèvement du minimum de traitement de la fonction publique)
- Heures complémentaires et frais de déplacement si nécessités de service.

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

5-DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL-TABLEAU LE CHRIST EN CROIX

12.01.2023.05

Madame le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental pour la restauration du tableau « Le Christ en Croix ».

Montant de la dépense : 4 204.00 €

Plan de financement prévisionnel :

Conseil Départemental (40%) 1 681.00 €

Autofinancement 2 523.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour la restauration du tableau
- sollicite une aide financière du Conseil Départemental de la Charente Maritime
- autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

6-DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC-TABLEAU LE CHRIST EN CROIX

Objet ajourné

7-DEMANDE DE SUBVENTION A LA FONDATION DU PATRIMOINE-TABLEAU LE CHRIST EN CROIX

Objet ajourné

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire présente la proposition d'implantation d'une supérette « API ». Il s'agit d'une supérette autonome, accessible à tous, toujours ouverte avec une présence quotidienne à heures fixes. On y trouve l'essentiel des produits du quotidien. Les produits disponibles sont essentiellement des produits « Carrefour » à des prix supermarché.

Pour faire ses achats, il faut créer un compte. On entre avec un QR Code, on fait ses achats et on paie avec une carte bancaire.

Les travaux de voirie à la Blanchardière ont repris le lundi 09 janvier 2023.

La cérémonie des voeux aura lieu le samedi 21 janvier 2023.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 16 février 2023.

La séance est levée à 22h10.